

Embassy of Algeria  
to Japan



سفارة الجزائر  
باليابان

在日アルジェリア大使館

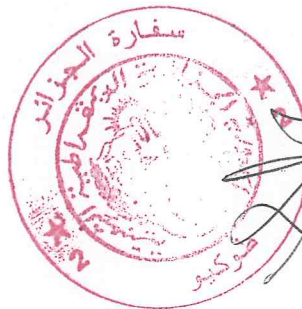
## Communiqué

Il est porté à la connaissance des membres de la communauté algérienne établis qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, ce qui suit :

L'autorisation d'entrée sur le territoire national ne sera autorisée que pour les titulaires des passeports biométriques algériens ou étrangers avec visas.

Les facilités actuelles accordées au profit des nationaux titulaires de CIN et passeports étrangers sans visas ne seront plus en vigueur.

LE CHARGE DES AFFAIRES CONSULAIRES



A. ZENNOUCHE